

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE

Par l'arrêté N° 2021-82

Par l'arrêté n°2020-62 en date du 21 juillet 2020, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a prescrit le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la Commune de Bouzonville

Par l'arrêté N° 2021-82, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification N°4 du plan local d'urbanisme de la Commune de Bouzonville ;

L'enquête publique sera conduite du 14 septembre 2021 à partir de 8h00 au 18 octobre 2021 inclus jusqu'à 18h00, en mairie de Bouzonville.

Monsieur Christian EVESQUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E21000044/67 de monsieur le président du Tribunal Administratif de Strasbourg du 04 mai 2021;

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et les avis des Personnes Publiques Associées et consultées seront déposés à la mairie de Bouzonville , pendant 35 jours consécutifs, du 14 septembre 2020 au 18 octobre 2020 inclus.

Durant le temps de l'enquête publique, le dossier d'enquête sur support papier sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, en mairie de Bouzonville et sous format dématérialisé sur le site informatique dédié à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2617> ouvert quotidiennement.

Pour consulter ce dernier, un poste informatique sera mis à disposition du public aux heures d'ouvertures de la mairie de Bouzonville pendant la période de l'enquête publique.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU. Le projet de modification du PLU de la commune de Bouzonville n'est pas soumis à évaluation environnementale par décision du 05 octobre 2020 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Le public pourra consigner ses observations et propositions en mairie de Bouzonville, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet (feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur), soit sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2617>

Il pourra également adresser ses observations, propositions par écrit, en mairie, à Monsieur le commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2617@registre-dematerialise.fr. Ces observations et propositions seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet mentionné ou en mairie (supports papier et informatique).

Le commissaire enquêteur assurera, en mairie de Bouzonville, trois permanences au cours desquelles il recevra le public et recueillera ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Le mardi 14 septembre 2021 de 10 h à 12 h

Le mardi 5 octobre 2021 de 14 h à 17 h

Le lundi 18 octobre 201 de 14 h à 18 h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clôt par lui-même. Celui-ci, après examen des observations, propositions adressées par voies postale ou informatique ou consignées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé au président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières, avec copie au Tribunal Administratif de STRASBOURG, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter ces documents pendant un an au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières aux heures et jours d'ouverture de celle-ci ainsi que sur le site internet de cette même Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.ccb3f.fr/> et en mairie de Bouzonville aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Fait à Bouzonville, le 25 Août 2021

Le Président,
Armel CHABANE